



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULAC-SUR-MER RÉUNI EN SÉANCE PUBLIQUE LE LUNDI 12 NOVEMBRE 2018

Le Conseil Municipal de Soulac-sur-Mer s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville le lundi 12 novembre 2018 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Xavier PINTAT, Maire.

PRÉSIDENT : Xavier PINTAT, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : Bernard LOMBRIL, Evelyne MOULIN, Daniel MILLIET, Marie-Dominique DUBOURG, Chantal LESCORCE, Claude MARTIN, Ghyslaine CUNY, Vincent RAYNAUD, Christian BAYLE, Agnès BERGE, Jean-Michel BERGES, Danielle BERTHOMIER, Jacques BIBES, Lydie DAVID, Xavier LA TORRE, Manuela LIEUTEAU-SANCHEZ, Catherine THOMPSON,

EXCUSÉS : Thierry DUBOUILH, Hervé BLANC, July DESCROIX, Éric GEOFFRE, Marie-Suzanne ODDOS, ayant donné pouvoir respectivement à Xavier PINTAT, Bernard LOMBRIL, Evelyne MOULIN, Daniel MILLIET, Marie-Dominique DUBOURG,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Xavier LA TORRE,

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Xavier LA TORRE est désigné secrétaire de séance.

II - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2018

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 29 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

III - DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET INFORMATIONS

Le Maire donne lecture des décisions prises depuis la séance du 29 juin 2018, et le Conseil Municipal en prend acte.

IV - BÂTIMENTS COMMUNAUX, URBANISME ET FONCIER, PLAN DE CIRCULATION
A. CESSION DU LOT N°11 DU LOTISSEMENT LE PIGEONNIER

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la cession de la parcelle AK n° 233 (lot n°11) du lotissement communal Le Pigeonnier au profit de Monsieur Antony RAVENACH, pour le prix de 68 456,51 € T.T.C., et autorise le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tous les documents y afférents.

B. CESSION DU LOT N°14 DU LOTISSEMENT LE PIGEONNIER

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la cession de la parcelle AK n° 239 (lot n°14) du lotissement communal Le Pigeonnier au profit de Madame Virginie JEAN, pour le prix de 42 347,28 € T.T.C., et autorise le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tous les documents y afférents.

C. CESSION DU LOT N°17 DU LOTISSEMENT LE PIGEONNIER

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la cession des parcelles AK n° 245 et AK n° 249 (lot n°17) du lotissement communal Le Pigeonnier au profit de Monsieur et Madame Fernando et Caroline MORAIS RIBEIRO, pour le prix de 45 177,42 € T.T.C., et autorise le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tous les documents y afférents.

D. CONDITIONS DE TRANSFERT DES TERRAINS COMMUNAUX DES Z.A.E.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la cession des terrains communaux de la Z.A.E. du Palu de Bert Est à la Communauté de Communes Médoc Atlantique pour les parcelles cadastrées en section C n°6, 276, 281 et 282 dont le prix a été fixé à 51 682,39 €, et autorise le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents y afférents.

E. TRANSFERT DE LA VOIRIE ET DES RÉSEAUX DE LA Z.A.E. « PALU DE BERT EST »

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le transfert de la voirie et des réseaux divers présents sur la zone d'activités au profit de la Communauté de Communes Médoc Atlantique, à titre gratuit, et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

F. ACQUISITION DE PARCELLES RUE DU 11 NOVEMBRE

1. Acquisition de la parcelle AD 696

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle AD 696 de Madame Gisèle DUBOIS, à titre gratuit, et autorise Bernard LOMBRAIL, Premier Adjoint, à signer l'acte en la forme administrative à intervenir.

2. Acquisition de la parcelle AD 564

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle AD 564 de Monsieur André PAUBLANC, à titre gratuit, et autorise Bernard LOMBRAIL, Premier Adjoint, à signer l'acte en la forme administrative à intervenir.

3. Acquisition des parcelles AD 421p et AD 540p

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition des parcelles AD 421p et AD 540p de Monsieur et Madame Louis et Chantal BRUNET, à titre gratuit, et autorise Bernard LOMBRAIL, Premier Adjoint, à signer l'acte en la forme administrative à intervenir.

4. Acquisition de la parcelle AD 698

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle AD 698 de Monsieur Lucien GERBER, à titre gratuit, et autorise Bernard LOMBRAIL, Premier Adjoint, à signer l'acte en la forme administrative à intervenir.

G. PROJET DE CRÉATION D'UNE BRIGADE TERRITORIALE AUTONOME

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet de réorganisation de la Communauté de Brigades de Soulac-sur-Mer assorti d'un projet immobilier conduisant à la création corrélative d'une brigade territoriale autonome, et autorise le Maire à engager toutes démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

H. CONVENTIONS OPÉRATIONNELLES D'ACTION FONCIÈRE ENTRE LA COMMUNE, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET L'ÉTABLISSEMENT FONCIER DE NOUVELLE-AQUITAINE

1. Convention Opérationnelle n° 33-18 d'Action Foncière pour la Protection de l'Environnement

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention tripartite à intervenir avec la Communauté de Communes Médoc Atlantique et l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine concernant deux projets situés en zone rouge du PPRL, Le Camping Les Sables d'Argent et le CROSSA, et autorise le Maire à la signer.

2. Convention Opérationnelle n° 33-18 pour le Développement Économique

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention tripartite à intervenir avec la Communauté de Communes Médoc Atlantique et l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine concernant deux projets, le Monastère des Bénédictins et la friche rue de la Plage (parcelle AD 432), et autorise le Maire à la signer.

I. APPROBATION DU PÉRIMÈTRE AUTORISÉ AU PROFIT DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL DIT « DUNE DE L'AMÉLIE »

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'intervention foncière du Conservatoire du littoral sur l'ensemble du périmètre autorisé dit « Dune de l'Amélie » rattaché à la Commune de Soulac-sur-Mer.

J. APPROBATION DU PÉRIMÈTRE AUTORISÉ AU PROFIT DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL DIT « LES MATTES DE PALADON »

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'intervention foncière du Conservatoire du littoral sur l'ensemble du périmètre autorisé dit « Les Mattes de Paladon » rattaché à la Commune de Soulac-sur-Mer.

V - AFFAIRES SCOLAIRES, PETITE ENFANCE ET ENFANCE, CONSEIL COMMUNAL DES JEUNES ET JEUNESSE

A. RENOUVELLEMENT DE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (C.E.J.) POUR LA PÉRIODE 2018/2021

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2018/2021, et autorise le Maire à le signer avec la C.A.F. et la M.S.A.

VI - FINANCES, TAXE DE SÉJOUR

A. DÉCISIONS MODIFICATIVES

1. Budget Principal : Décision modificative n°2

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°2 du budget principal qui s'équilibre à 52 400,00 € en fonctionnement, et à 59 587,00 € en investissement.

2. Budget Principal : Décision modificative n°3

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°3 du budget principal qui s'équilibre à - 2 198,83 € en fonctionnement.

3. Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement : Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement qui s'équilibre à 14 487,00 € en investissement.

4. Budget Annexe Camping les Oyats : Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget annexe Camping les Oyats qui s'équilibre à 0,00 € en fonctionnement.

5. Budget Annexe Camping les Genêts : Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget annexe Camping les Genêts qui s'équilibre à 6 000,00 € en fonctionnement.

B. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME MÉDOC ATLANTIQUE

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention à intervenir avec l'Office de Tourisme Médoc Atlantique relative au soutien financier de la Fête de la Mer 2018, et autorise le Maire à la signer.

C. AVENANT N°2 À LA CONVENTION PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant n°2 à la convention d'occupation privative du domaine public portant transfert de ladite convention à la S.A.S. Océan Drop Soulac, en cours de création, et autorise le Maire à le signer.

D. AVENANT N°3 À LA CONVENTION PORTANT PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DE LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant n°3 à la convention portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités locales permettant d'étendre la télétransmission de tous les actes, sauf les autorisations des droits des sols, et autorise le Maire à le signer.

E. ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE SERVICES D'ASSURANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les marchés d'assurances de la Ville et du C.C.A.S. à effet du 1^{er} janvier 2019 avec les candidats retenus.

F. CONVENTION D'ADHÉSION AUX SERVICES NUMÉRIQUES MUTUALISÉS

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'adhésion aux services numériques mutualisés de base de Gironde Numérique, et autorise Bernard LOMBRAIL, Premier Adjoint, à signer les conventions à intervenir.

VII - AMÉNAGEMENT URBAIN, VOIRIE, ÉCLAIRAGE PUBLIC, MOBILIER URBAIN, VRD, ENR, EAU ET ASSAINISSEMENT

A. TRANSFERT AU S.D.E.E.G. DE LA COMPÉTENCE SERVICE PUBLIC DE LA D.E.C.I.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le transfert du service public de la Défense Extérieure Contre l'Incendie au S.D.E.E.G. pendant une durée de 6 ans, à partir du 1^{er} janvier 2019.

B. CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDOC ATLANTIQUE DE PRESTATIONS MUTUALISÉES DE SERVICE D'ENTRETIEN DES PISTES CYCLABLES EN MILIEU URBAIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de prestation mutualisée de service d'entretien des pistes cyclables en milieu urbain à intervenir avec la Communauté de Communes Médoc Atlantique, et autorise Bernard LOMBRAIL, Premier Adjoint, à la signer.

VIII- QUESTIONS DIVERSES

A. TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création des tarifs communaux pour le Tennis Padel.

☪

La séance est levée à 19 heures 22



Xavier Pintat

Xavier PINTAT
Maire de Soulac-sur-Mer
Sénateur honoraire de la Gironde